

Allocution – Ombudsman Paul Dubé
Déjeuner de l'honorable Elizabeth Dowdeswell, lieutenant-gouverneure de l'Ontario
Le 6 juin à midi

Merci pour ces paroles bienveillantes, Votre Honneur, pour votre hospitalité exceptionnelle et pour votre accueil si chaleureux à Queen's Park aujourd'hui.

Au nom de mes collègues ici présent(e)s, je vous exprime nos remerciements collectifs pour le soutien que vous avez manifesté une fois de plus à l'institution des ombudsmans.

Je tiens également à souligner que nous nous trouvons aujourd'hui sur le territoire autochtone traditionnel des Mississaugas de la Credit, des Anishinabeg, des Chippewas, des Haudenosaunee et des Wendats, une terre maintenant habitée par maints peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Nous sommes reconnaissants de nous trouver ici. Nous remercions les peuples qui ont pris soin de ce territoire pendant des milliers d'années, et j'ai à cœur de contribuer à la réconciliation.

Merci infiniment pour votre accueil si chaleureux.

Je connais, Madame, votre passion débordante et votre intérêt profond pour la démocratie, comme en témoigne l'appel à la protéger et à la servir que vous avez lancé aux femmes et aux hommes politiques travaillant dans cette enceinte.

Sachez que nous, les ombudsmans, sommes des agent(e)s de supervision indépendant(e)s, impartiales(aux) et non partisan(e)s de l'Assemblée législative qui travaillons hors des pouvoirs législatifs de tout le Canada, exactement dans l'optique de protéger la démocratie.

L'ombudsman n'est pas qu'une institution démocratique essentielle promouvant la bonne gouvernance, la saine administration publique, l'équité administrative, la primauté du droit et le respect des droits.

Nous sommes aussi particulièrement bien placé(e)s pour répondre, mieux que quiconque, aux plaintes relatives à la mauvaise administration et aux manquements à l'équité dans la prestation des services publics.

Lorsque Votre Honneur nous a reçu(e)s en ces lieux en 2018, le monde n'avait pas encore subi les affres de la pandémie. Vous avez aimablement accueilli près de 40 délégué(e)s internationales(aux) pour une réunion du conseil mondial de l'Institut international de l'Ombudsman, un groupe semblable à celui que vous avez devant vous aujourd'hui.

Comme vous l'avez dit à ce moment, et je paraphrase : « Les ombudsmans font un travail vital [...]. Vous comblez les fossés entre les citoyens et les institutions. Vous êtes les champions de la réactivité et de la transparence. Vous construisez la confiance et vous amenez les gens à se fier aux contrats sociaux qui sous-tendent la bonne gouvernance. »

Je dirais que c'est vrai maintenant plus que jamais. Au Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario, par exemple, le nombre de plaintes ne cesse d'augmenter et se rapproche des chiffres d'avant la pandémie. Le mois dernier, nous avons reçu près de 1 000 plaintes de plus qu'à pareille date l'an dernier.

La pandémie de COVID-19, en particulier, a mis à rude épreuve nos services publics et a brutalement fait ressortir les inégalités sociales.

L'aide que nous avons apportée, et que nous continuons à apporter chaque jour, est vitale. Le rôle de l'ombudsman est essentiel à une démocratie saine et engagée.

Malheureusement, malgré leur utilité pour la collectivité, les institutions démocratiques telles que l'Ombudsman sont menacées.

On attente à leur efficacité de maintes façons, notamment par des compressions budgétaires ou un financement précaire, des campagnes de mésinformation et de désinformation, voire leur élimination pure et simple par des gouvernements souhaitant museler les voix qui dénoncent leurs lacunes.

En réponse à ces menaces contre l'institution de l'ombudsman dans le monde, la Commission européenne a instauré les principes de Venise, première norme acceptée internationalement pour régir le fonctionnement des ombudsmans parlementaires et des services publics.

L'importance de notre institution dans la promotion et la protection des droits de la personne, de la bonne gouvernance et de l'État de droit a été consolidée en 2022 dans la résolution des Nations Unies sur le rôle des institutions des ombudsmans et des médiateurs.

Cette résolution avalise les principes de Venise et encourage les membres de l'ONU à créer des bureaux d'ombudsman indépendants et à renforcer les institutions existantes en garantissant leur indépendance et leur vitalité, en conformité avec les principes de Venise.

Il s'agit d'un pas important qui contribue à consolider l'indépendance et l'autonomie des institutions des ombudsmans dans le monde entier et à favoriser une prise de conscience à l'échelle internationale du rôle essentiel qu'elles jouent.

Toutefois, ce rôle demeure méconnu ou mal compris, et nous devons continuer à travailler avec diligence pour mieux faire connaître notre travail et notre façon de faire, et démontrer notre valeur à la société.

Comme nous disions à l'époque où je pratiquais le droit : « Avoir des droits est une bonne chose, pour peu qu'on les connaisse ». C'est pourquoi nous insistons toujours sur la sensibilisation.

Dans ce contexte, vos mots aimables de reconnaissance et votre soutien à l'égard de notre travail sont d'autant plus réconfortants.

Au nom du Conseil canadien des ombudsmans parlementaires, nous voulons vous témoigner de notre profonde gratitude pour votre hospitalité et votre soutien exceptionnels, vos paroles de sagesse, et pour avoir reconnu le rôle important que jouent les bureaux d'ombudsman dans l'édification et le soutien d'une saine démocratie.

Merci et Miigwich.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paul Dubé', written in a cursive style.

Paul Dubé
Ombudsman de l'Ontario